

ARRETE N° A-2025-428
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-32, L 3221-4 ;
Vu les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-5, 411-21-1 et R 411-25,
Vu le code de la voirie routière,

Vu la délibération 2020-8-27 du 11 décembre 2020 concernant l'occupation du domaine Public,

Vu la demande en date du 23 Octobre 2025 par l'entreprise CITEM – 604 Rte du Verney, 73220 Aiton, en vue de réaliser des travaux de sécurisation sur le talus aval de la voie SNCF – Route Des Cheminots et Route de la Gare - 43210 Bas-en-Basset à partir du Mercredi 29 Octobre 2025 pour une durée de 10 jours, il y aura une circulation alternée.

ARRETE

ARTICLE 1. – La circulation sera alternée, du 1, Route Des Cheminots au 7 Route de la Gare, afin d'effectuer des travaux de sécurisation sur le talus aval de la voie SNCF, du Mercredi 29 Octobre 2025 au Vendredi 7 Novembre 2025 inclus.

ARTICLE 2. – Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 3. – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET, le Policier Municipal, le Responsable des Services Techniques et l'entreprise CITEM.

BAS-en-BASSET, Le 24 Octobre 2025
Le Maire,

Guy JOLIVET



Arrêté publié le 24 Octobre 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, soit :

- devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr